

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 624

9 mars 2012

SOMMAIRE

Calisson	29927	Credos S.A.	29927
Campanella S.à r.l.	29906	Crystal Bole S.à r.l.	29928
CeFeA S.A.	29918	Cut Construction S.à r.l.	29943
Celtica Investissements S.A.	29927	Cyaniris S.A.	29944
CEREP Picasso 2 S.à r.l.	29906	Dawn S.A.	29947
Chancellor Finance S.A.	29929	De Bird	29951
ChauriSky Solar Energy S.à r.l.	29918	Dentsply S.à r.l.	29951
Chesapeake Investments Company S.à.r.l.	29919	D.S.D. Computer S.à r.l.	29948
Cicerone s.à r.l.	29929	D.S.D. Computer S.à r.l.	29944
CJL S.A.	29929	D.S.D. Computer S.à r.l.	29944
CMB Global Lux	29934	D.S.D. Computer S.à r.l.	29947
Commercial Real Estate Investments S.A.	29933	D.S.D. Computer S.à r.l.	29947
Como R.E. s.à r.l.	29933	Firenze R.E. s.à r.l.	29952
Compagnie Financière d'Echternach S.A.- SPF	29919	FK Holding 3 S.A.	29906
Competrol (Luxembourg) S.à r.l.	29934	GIT International Holding	29952
Consens S.A. - SPF	29934	GRP S.à r.l.	29919
Coprime Luxembourg S.A.	29938	Harvest I S.à r.l.	29930
Cordell Investments S.A.	29939	Herman International S.à r.l.	29939
CPPE Carbon Process & Plant Engineering S.A.	29939	Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l.	29934
CP Woburn Property S.à r.l.	29938	Ignition Luxembourg AWS Holdings, S.à r.l.	29948
		Viedma S.A.	29928
		Zouk SOL S.à r.l.	29944

Campanella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5951 Itzig, 6, rue des Arbustes.
R.C.S. Luxembourg B 153.445.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015877/10.

(120019460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

CEREP Picasso 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 140.022.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015881/10.

(120019619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

FK Holding 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 166.387.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of January.

Before the undersigned Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- FK Holding 1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and with a share capital of EUR 1,485,000 (one million four hundred eighty five thousand Euro) and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 162.539;

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- FK Holding 2 S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and with a share capital of EUR 575,000 (five hundred seventy five thousand Euro) registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 162.554;

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- SCI GMK, a Société Civile Immobilière incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number E 4655;

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- SCI GPK, a Société Civile Immobilière incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number E 4649;

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

- SCI MPK, a Société Civile Immobilière incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in 9, rue Jean-Pierre Thoma, L-2627 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number E 4656;

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal,

which proxies after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which they declare organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "FK Holding 3 S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Social Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at two million one hundred fifty thousand euro (EUR 2,150,000.-) represented by one million seven hundred seventy thousand (1,770,000) ordinary shares of class A (the "Class A shares" and the holders of Class A Shares, the "Class A Shareholders") and three hundred eighty thousand (380,000) ordinary shares of class B (the "Class B shares" and the holders of Class B Shares, the "Class B Shareholders"), each share having a par value of one euro (EUR 1.-) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under the terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company shall be in registered form only.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two (2) directors or, if the Company has only one (1) director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one (1) holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. Restrictions on the transfers of shares

Art. 7. The Company shall only accept to register a transfer of shares in the register of registered shares of the Company to the extent:

a) the transfer is made in compliance with the provisions of these articles of incorporation and of any shareholders' agreement with respect to the Company which may be concluded from time to time;

b) the transferee of the shares has become a party to any shareholders' agreement with respect of the Company which may be concluded from time to time prior to the registration of the transfer in the register of registered shares of the Company.

Art. 8. Any shareholder intending to transfer all or part of its shares grants the other shareholders the right to pre-empt all or part of the shares which are the subject to the transfer.

The Class A Shares may only be transferred under the following conditions:

a) The Class A Shares to be transferred must be offered in priority to all other Class A Shareholders in proportion to the Class A Shares they hold.

b) The offer must be in all cases notified by the offeror to the other Class A Shareholders at their addresses entered in the register of Class A Shareholders by registered letter and to the Company. Any period mentioned in this article will start at the day of delivery by the post office to the addressee, or, in case of refusal of delivery, at the day of such refusal.

The offer must contain the name of the proposed transferee and the terms and conditions of the proposed transfer.

The beneficiaries of the preemptive rights shall have the right to acquire all or a portion of the Class A Shares offered on the terms and conditions as shall have been accepted by the proposed transferee disclosed.

Each offer will remain open for a period of one (1) month and shall be accepted by registered letter sent to the offeror so as to reach the offeror within the one (1) month period.

If the offers received are for less than the full amount of the Class A Shares offered, a second offer must be made to those Class A Shareholders who accepted their proportionate entitlement to the first offer to purchase the remaining Class A Shares contained in the first offer but which have not been accepted.

Upon such second offer the Class A Shareholders who have accepted the first offer for part must indicate within a period of fourteen (14) days their intention to acquire the remaining Class A Shares.

If these Class A Shareholders give notice to the offeror of their desire to acquire more Class A Shares than the remaining Class A Shares, then such remaining Class A Shares will be allocated on a pro-rata basis among each of the Class A Shareholders who submitted a notice in the context of the second offer based on the number of Class A Shares held by them.

Should the offers under a) above be for less than the full amount of the Class A Shares offered after the second round, then the remaining Class A Shares not acquired shall be offered to the Class B Shareholders. The same periods apply again in the consecutive rounds.

Should the offers made by the Class B Shareholders be for less than the full amount of the remaining Class A Shares, then the remaining Class A Shares not acquired by the Class B Shareholders shall be offered to the Company which shall have the right to redeem all or a portion of them. The Company shall give notice to the offeror, within a period of fourteen (14) days, of its intention to redeem all or a portion of these remaining Class A Shares.

Should all these remaining Class A Shares not be redeemed by the Company, then the remaining Class A Shares not redeemed may be freely sold but only to the proposed transferee and on the terms and conditions disclosed provided the sale takes place within a further period of one month after the expiration of the relevant periods referred to above.

The Class B Shares may only be transferred under the following conditions:

a) The Class B Shares to be transferred must be offered in priority to all other Class B Shareholders in proportion to the Class B Shares held by them.

b) The offer must be in all cases notified by the offeror to the other Class B Shareholders at their addresses entered in the register of Class B Shareholders by registered letter and to the Company. Any period mentioned in this article will start at the day of delivery by the post office to the addressee, or, in case of refusal of delivery, at the day of such refusal.

The offer must contain the name of the proposed transferee and the terms and conditions of the proposed transfer.

The beneficiaries of the preemptive rights shall have the right to acquire all or a portion of the Class B Shares offered on the terms and conditions as shall have been accepted by the proposed transferee disclosed.

Each offer will remain open for a period of one (1) month and shall be accepted by registered letter sent to the offeror so as to reach the offeror within the one (1) month period.

If the offers received are for less than the full amount of the Class B Shares offered, a second offer must be made to those Class B Shareholders who accepted their proportionate entitlement to the first offer to purchase the remaining Class B Shares contained in the first offer but which have not been accepted.

Upon such second offer the Class B Shareholders who have accepted the first offer for part must indicate within a period of fourteen (14) days their intention to acquire the remaining Class B Shares.

If these Class B Shareholders give notice to the offeror of their desire to acquire more Class B Shares than the remaining Class B Shares, then such remaining Class B Shares will be allocated on a pro-rata basis among each of the Class B Shareholders who submitted a notice in the context of the second offer based on the number of Class B Shares held by them.

Should the offers under a) above be for less than the full amount of the Class B Shares offered after the second round, then the remaining Class B Shares not acquired shall be offered to the Class A Shareholders. The same periods apply again in the consecutive rounds.

Should the offers made by the Class A Shareholders be for less than the full amount of the remaining Class B Shares, then the remaining Class B Shares not acquired by the Class A Shareholders shall be offered to the Company which shall have the right to redeem all or a portion of them. The Company shall give notice to the offeror, within a period of fourteen (14) days, of its intention to redeem all or a portion of these remaining Class B Shares.

Should all these remaining Class B Shares not be redeemed by the Company, then the remaining Class B Shares not redeemed may be freely sold but only to the proposed transferee and on the terms and conditions disclosed provided the sale takes place within a further period of one month after the expiration of the relevant periods referred to above.

IV. General meetings of Shareholders

Decision of the sole shareholder

Art. 9. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday in June at 10.00 hours. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one (1) vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax or by any similar mean of communication.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

V. Board of Directors

Art. 11. The Company shall be managed by a board of directors composed of five (5) members at least who need not to be shareholders of the Company. Four (4) directors shall be of class A (the "Class A Directors") and one (1) director shall be of class B (the "Class B Director"). The Class A Directors shall be appointed among candidates proposed by the Class A Shareholders. The Class B Director shall be appointed among candidates proposed by the Class B Shareholders as long as they hold at least ten (10) percent of the shares in the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one (1) shareholder in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders in general meetings which shall determine their number, remuneration and term of office which shall be of three (3) years. The directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis by appointing a director of the same class, until the next meeting of shareholders, by observing the provisions of the Law.

Art. 12. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or the Class B Director, or two (2) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors five (5) days at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by fax, or by any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or any other means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Subject to the provisions of any shareholders' agreement which may be concluded from time to time, decisions of the board of directors shall be taken by a majority of two third of the votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

However, the decisions listed below will only be taken by the board of directors after the prior approval for execution given by the shareholders in a general meeting representing at least two third of the share capital:

- (i) the sale of the property / sale of FK Property S.à r.l. / sale of FK Holding 3 S.A.;
- (ii) renovations or expenditure that is unbudgeted and significant financially;
- (iii) borrowing for any reason;
- (iv) any repurchase or cancellation of shares;
- (v) any other decision that should be considered as significant and should be brought to the attention of the shareholders.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two (2) directors. In case the board of directors is composed of one (1) director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 14. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one (1) director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly, in accordance with article 60 of the Law. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 15. The Company will be bound in all circumstances by the signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

VI. Supervision of the Company

Art. 16. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VII. Accounting year, Balance Sheet

Art. 17. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by the Law.

VIII. Liquidation

Art. 19. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

IX. Amendment of the articles of incorporation

Art. 20. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

X. Final clause - Applicable law

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2013.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed as follows:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
FK Holding 1 S.à r.l. prenamed,	1,195,000.	1,195,000	11,950,000
FK Holding 2 S.à r.l. prenamed;	575,000.	575,000	5,750,000.
SCI GMK prenamed	185,000.	185,000	1,850,000.
SCI GPK prenamed	185,000.	185,000	1,850,000.
SCI MPK prenamed	10,000.	10,000	100,000.
Total:	2,150,000.	2,150,000	21,500,000.-

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of twenty-one million five hundred thousand euro (EUR 21,500,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary. The total amount of twenty-one million five hundred thousand euro (EUR 21,500,000.-) represents two million one hundred fifty thousand euro (EUR 2,150,000.-) for the share capital and nineteen million three hundred and fifty thousand euro (EUR 19,350,000.-) for the share premium account of the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately six thousand four hundred Euros (EUR 6,400.-).

Resolutions of the general meeting of the shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at five (5) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as directors of the Company:

- Mr. Pierre Kreemer, born on 11 April 1970 in Liège, Belgium, with professional address at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, class A director;

- Mrs. Alison Macleod, born on 29 August 1961 in Edinburgh, United Kingdom, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, class A director;
- Mr. Patrick Wies, born on 20 May 1968 in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, class A director;
- Mr. Thomas Feld, born on the 25 of December 1961 in Landsweiler, Germany, with professional address at 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, class A director;
- Mr. Marc Giorgetti, born on 19 August 1961 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing in 2, route de Luxembourg, L-7423 Dondelange, Grand Duchy of Luxembourg, class B director.

3. The following person is appointed as statutory auditor of the Company:

- Mrs Frédérique André, born on December 28, 1968, in Epinal, residing professionally at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4. The mandate of the directors shall end at the general meeting of the shareholders of the Company called to approve the accounts of the accounting year 2014.

The mandate of the statutory auditor shall end at the general meeting of the shareholders of the Company called to approve the accounts of the accounting year 2014.

5. The address of the Company is set at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix huit janvier.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- FK Holding 1 S.à r.l., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 1,628,100.-(un million six cent vingt huit mille et cent Euros) et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.539;

Dûment représentée par Mr. Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

- FK Holding 2 S.à r.l., une société luxembourgeoise ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 632,416 (six cent trente deux mille quatre cent seize Euro) et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.554;

Dûment représentée par Mr. Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

- SCI GMK, une société civile immobilière luxembourgeoise avec siège social au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4655;

Dûment représentée par Mr. Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

- SCI GPK, une société civile immobilière luxembourgeoise avec siège social au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4649;

Dûment représentée par Mr. Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

- SCI MPK, une société civile immobilière luxembourgeoise avec siège social au 9, rue Jean-Pierre Thoma, L-2627 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4656;

Dûment représentée par Mr. Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Les procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequels comparants, agissant en leur qualité susmentionnée, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "FK Holding 3 S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions cent cinquante mille euros (EUR 2.150.000,-) représenté par un million sept cent soixante dix mille (1,770,000) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A» et les détenteurs d'Actions de Catégorie A, les «Actionnaires de Catégorie A») et trois cent quatre vingt mille (380,000) actions ordinaires de catégorie B (les «Actions de Catégorie B» et les détenteurs d'Actions de Catégorie B, les «Actionnaires de Catégorie B»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont seulement nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux (2) administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul (1) administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, § 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Les restrictions aux transferts d'actions

Art. 7. La Société ne devra accepter d'inscrire un transfert d'actions dans le registre des actions nominatives de la Société que dans la mesure où:

a) le transfert est fait en conformité avec les dispositions des présents statuts et de tout pacte d'actionnaires relatif à la Société qui pourrait être conclu au fil du temps;

b) le cessionnaire des actions est devenu partie à tout pacte d'actionnaires relatif à la Société qui pourrait être conclu au fil du temps avant l'inscription du transfert dans le registre des actions nominatives de la Société.

Art. 8. Tout actionnaire qui envisage de transférer tout ou partie de ses actions, donne aux autres actionnaires le droit de préempter tout ou partie de ses actions qui font l'objet du transfert.

La cession d'Actions de Catégorie A ne pourra être effectuée qu'aux conditions suivantes:

a) Les Actions de Catégorie A à transférer doivent être offertes en priorité aux autres Actionnaires de Catégorie A proportionnellement aux Actions de Catégorie A qu'ils détiennent.

b) L'offre devra dans tous les cas être notifiée par l'offrant aux autres Actionnaires de Catégorie A aux adresses inscrites dans le registre des Actionnaires de Catégorie A par lettre recommandée et à la Société. Tout délai mentionné dans cet article commence à courir le jour de la remise par la poste au destinataire ou, en cas de refus de réception, le jour de ce refus.

L'offre doit contenir le nom du cessionnaire proposé et les termes et conditions du transfert.

Les bénéficiaires du droit de préemption ont le droit d'acquérir en tout ou en partie les Actions de Catégorie A offertes aux mêmes termes et conditions que celles acceptées par le cessionnaire proposé.

Chaque offre restera valable durant une période d'un (1) mois et sera acceptée par lettre recommandée envoyée à l'offrant pour qu'elle lui parvienne dans la période d'un (1) mois.

Si les offres reçues sont pour moins que le nombre total des Actions de Catégorie A offertes, une seconde offre devra être faite à ceux des Actionnaires de Catégorie A qui ont acceptée la première offre proportionnellement aux nombre d'Actions de Catégorie A qu'ils détiennent, pour acquérir les Actions de Catégorie A restantes contenues dans la première offre mais non acceptées.

Dans le cadre de la seconde offre, les détenteurs d'Actions de Catégorie A qui ont accepté la première offre pour partie doivent indiquer dans un délai de quatorze (14) jours leur intention d'acquérir les Actions de Catégorie A restantes.

Si ces Actionnaires de Catégorie A notifient à l'offrant leur souhait d'acquérir plus d'Actions de Catégorie A que les Actions de Catégorie A restantes, alors ces Actions de Catégorie A restantes seront réparties au pro-rata entre chacun des Actionnaires de Catégorie A ayant soumis une notification dans le cadre de la seconde offre en fonction du nombre d'Actions de Catégorie A qu'ils détiennent.

Si les offres mentionnées sous a) ci-dessus sont pour moins que le nombre total d'Actions de Catégorie A offertes après la seconde offre, les Actions de Catégorie A restantes non-acquises seront alors offertes aux Actionnaires de Catégorie B. La même période s'applique pour les offres suivantes.

Si les offres formulées par les Actionnaires de Catégorie B sont pour moins que le nombre total d'Actions de Catégories A restantes, alors les Actions de Catégorie A restantes non-acquises par les Actionnaires de Catégorie B seront offertes à la Société qui aura le droit de les racheter en tout ou en partie. La Société devra notifier à l'offrant, endéans un délai de quatorze (14) jours, son intention de racheter tout ou parties de ces Actions de Catégorie A restantes. Si toutes ces Actions de Catégorie A restantes ne sont pas rachetées par la Société, alors les Actions de Catégorie A restantes non rachetées pourront être cédées librement mais seulement au cessionnaire proposé et selon les termes et conditions fournis, à condition que la vente ait lieu dans une période supplémentaire d'un mois après l'expiration des périodes mentionnées ci-dessus.

La cession d'Actions de Catégorie B ne pourra être effectuée qu'aux conditions suivantes:

a) Les Actions de la Classe B à transférer doivent être offertes en priorité aux autres Actionnaires d'Actions de la Classe B proportionnellement aux Actions de la Classe B qu'ils détiennent.

b) L'offre devra dans tous les cas être notifiée par l'offrant aux autres Actionnaires de Catégorie B aux adresses inscrites dans le registre des Actionnaires de Catégorie B par lettre recommandée et à la Société. Tout délai mentionné dans cet article commence à courir le jour de la remise par la poste au destinataire ou, en cas de refus de réception, le jour de ce refus.

L'offre doit contenir le nom du cessionnaire proposé et les termes et conditions du transfert.

Les bénéficiaires du droit de préemption ont le droit d'acquérir en tout ou en partie les Actions de Catégorie B offertes aux mêmes termes et conditions que celles acceptées par le cessionnaire proposé.

Chaque offre restera valable durant une période d'un (1) mois et sera acceptée par lettre recommandée envoyée à l'offrant pour qu'elle lui parvienne dans la période d'un (1) mois.

Si les offres reçues sont pour moins que le nombre total des Actions de Catégorie B offertes, une seconde offre devra être faite à ceux des Actionnaires de Catégorie B qui ont acceptée la première offre proportionnellement aux nombre d'Actions de Catégorie B qu'ils détenaient, pour acquérir les Actions de Catégorie B restantes contenues dans la première offre mais non acceptées.

Dans le cadre de la seconde offre, les détenteurs d'Actions de Catégorie B qui ont accepté la première offre pour partie doivent indiquer dans un délai de quatorze (14) jours leur intention d'acquérir les Actions de Catégorie B restantes.

Si ces Actionnaires de Catégorie B notifient à l'offrant leur souhait d'acquérir plus d'Actions de Catégorie B que les Actions de Catégorie B restantes, alors ces Actions de Catégorie B restantes seront réparties au pro-rata entre chacun des Actionnaires de Catégorie B ayant soumis une notification dans le cadre de la seconde offre en fonction du nombre d'Actions de Catégorie B qu'ils détiennent.

Si les offres mentionnées sous a) ci-dessus sont pour moins que le nombre total d'Actions de Catégorie B offertes après la seconde offre, les Actions de Catégorie B restantes non-acquises seront alors offertes aux Actionnaires de Catégorie A. La même période s'applique pour les offres suivantes.

Si les offres formulées par les Actionnaires de Catégorie A sont pour moins que le nombre total d'Actions de Catégories B restantes, alors les Actions de Catégorie B restantes non-acquises par les Actionnaires de Catégorie A seront offertes à la Société qui aura le droit de les racheter en tout ou en partie. La Société devra notifier à l'offrant, endéans un délai de quatorze (14) jours, son intention de racheter tout ou parties de ces Actions de Catégorie B restantes. Si toutes ces Actions de Catégorie B restantes ne sont pas rachetées par la Société, alors les Actions de Catégorie B restantes non rachetées pourront être cédées librement mais seulement au cessionnaire proposé et selon les termes et conditions fournis, à condition que la vente ait lieu dans une période supplémentaire d'un mois après l'expiration des périodes mentionnées ci-dessus.

IV. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 9. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social de la Société.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une (1) voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

V. Conseil d'Administration

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de cinq (5) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Quatre (4) administrateurs doivent être de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») et un (1) administrateur doit être de catégorie B (l'«Administrateur de Catégorie B»). Les Administrateurs de Catégorie A doivent être nommés parmi les candidats proposés par les Actionnaires de Catégorie A. L'Administrateur de Catégorie B doit être nommé parmi les candidats proposés par les Actionnaires de Catégorie B, tant que qu'ils détiendront dix (10) pourcent des actions de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un (1) actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas trois (3) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée par la nomination d'un administrateur de la même catégorie, jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 12. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, ou de l'Administrateur de Catégorie B, ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu au fil du temps, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des deux-tiers des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Cependant, les décisions listées ci-dessous seront prises par le conseil d'administration après l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et doivent être approuvées par les actionnaires durant une assemblée générale représentant au moins les deux tiers du capital social. Ces décisions sont:

- (i) la vente de la propriété / vente de FK Property S.à r.l. / vente de FK Holding 3 S.A.;
- (ii) les rénovations et extensions qui ne sont pas budgétisées et ont un impact financier significatif;
- (iii) l'emprunt pour toute raison;
- (iv) toute revente ou annulation des actions;
- (v) toute autre décision qui peut être considérée comme significative et pouvant être porté à l'attention des actionnaires.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen similaire de communication, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul (1) membre, ce dernier signera ces documents.

Art. 14. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un (1) seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 15. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul (1) membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

VI. Surveillance de la Société

Art. 16. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire(s). L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VII. Exercice social - Bilan

Art. 17. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VIII. Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

IX. Modification des statuts

Art. 20. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 21. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Actionnaires	Capital Souscrit (EUR)	Nombre d'Actions	Montant payé en (EUR)
FK Holding 1 S.à r.l. prénommée,	1.195.000,	1.195.000	11.950.000,
FK Holding 2 S.à r.l. prénommée;	575.000,	575.000	5.750.000,
SCI GPK prénommée	185.000,	185.000	1.850.000.
SCI GMK prénommée	185.000.	185.000	1.850.000.
SCI MPK prénommée	10.000,	10.000,-	100.000,
Total:	2.150.000,	2,150,000	21.500.000,

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt et un millions cinq cent mille euros (EUR 21.500.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné. Le montant total de vingt et un millions cinq cent mille euros (EUR 21.500.000,-) représente deux millions cent cinquante mille euros (EUR 2.150.000,-) pour le capital et dix-neuf millions trois cent cinquante mille euros (EUR 19.350.000,-) pour le compte de prime d'émission de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ six mille quatre cents Euros (EUR 6.400,-).

Résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

- M. Pierre Kreemer, né le 11 avril 1970 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur de catégorie A;

- Mme Alison Macleod, née le 29 Août 1961 à Edinburgh, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur de catégorie A;
- M. Patrick Wies, né le 20 mai 1968 à Echternach, Grand-Duché du Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur de catégorie A;
- M. Thomas Feld, né le 25 décembre 1961 à Landsweiler, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur de catégorie A;
- M. Marc Giorgetti, né le 19 août 1961 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant au 2, route de Luxembourg, L-7423 Dondelange, Grand-Duché de Luxembourg, administrateur de catégorie B.

3. A été nommée commissaire aux comptes de la Société:

Mme Frédérique André, née le 28 décembre 1968, à Epinal, demeurant professionnellement au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'assemblée générale des actionnaires de la Société amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2014.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires de la Société amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2014.

5. L'adresse de la Société est établie au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3147. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012283/670.

(120014254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

CeFeA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 139.821.

—
EXTRAIT

Monsieur Norbert OHLES, né le 10.01.1957 à Malmedy (Belgique), demeurant à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, a été nommé, a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013, avec droit de signature individuelle, en remplacement de Madame Martine LAMESCH.

Monsieur Marc GIORGETTI, né le 19/08/1961 à Luxembourg, demeurant à L-7423 Dondelange, 2, rue de Luxembourg, reçoit le droit de signature individuelle et reste administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/01/2012.

Pour la société

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012015882/17.

(120019272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

ChoriSky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.085.

Il est porté à votre connaissance que l'adresse de l'associé Sky Capital Europe S.à r.l. est désormais comme suit:

- 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2012015883/14.

(120019637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Chesapeake Investments Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 79.734.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015884/10.

(120019274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Compagnie Financière d'Echternach S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 14.187.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015887/10.

(120019788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

GRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 595.525,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 94.388.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) AGA-T L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Guernsey, with registered office at Nerine House, St George's Place, BGU - St Peter port, Guernsey, registered with the Register of Limited Partnerships of Guernsey under registration number 930 (AGA-T L.P.),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mr Richard Ledain Santiago, solicitor, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on in Guernsey on 28 December 2011;

(2) ORH Holdings Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Wickhams Cay, Road Town, BVI - Tortola, British Virgin Islands, registered with the Register of the Companies of the British Virgin Islands under registration number 576457 (ORH Holdings Limited),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mr Richard Ledain Santiago, solicitor, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on in Guernsey on 28 December 2011;

(3) Mr Timothy Carden, residing at 10, avenue de la Grande Armée, 75017 Paris, France (Mr Timothy Carden),
duly and validly represented for the purpose hereof by Mr Richard Ledain Santiago, solicitor, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on in Paris on 27 December 2011;

(4) Mr Tom Stauber, residing at 44, rue Saint Denis, 75001 Paris, France (Mr Tom Stauber),
duly and validly represented for the purpose hereof by Mr Richard Ledain Santiago, solicitor, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on in Santiago of Chile on 28 December 2011;

(5) Ms Pascale Rasmussen, residing at Flat 14, 2nd floor, Building 4, Road 86, ET - Maadi, Cairo, Egypt (Ms Pascale Rasmussen),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mr Richard Ledain Santiago, solicitor, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on in Bédarieux on 28 December 2011;

(6) Mr Philip Gaillard, residing at 10, rue de Thann, 75017 Paris, France (Mr Philip Gaillard),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mr Richard Ledain Santiago, solicitor, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on in Paris on 27 December 2011; and

(7) Mr Richard Ward, residing at 19, High Path, NY 11777, Belle Terre, United States of America (Mr Richard Ward),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mr Richard Ledain Santiago, solicitor, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on in Belle Terre on 28 December 2011.

Said proxies which have been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to, and filled with the present deed with the registration authorities.

The appearing parties are all the shareholders (the Shareholders) of GRP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 94388 (the Company).

The Shareholders then reviewed the following agenda (the Agenda):

Agenda

(1) Conversion of the twenty-three thousand eight hundred and twenty-one (23,821) class B shares composing the share capital of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, into four thousand forty nine decimal twenty five (4,049.25) class A shares, four thousand forty nine decimal twenty five (4,049.25) class B shares, four thousand forty nine decimal twenty five (4,049.25) class C shares, four thousand forty nine decimal twenty five (4,049.25) class D shares and seven thousand six hundred and twenty four (7,624) class E shares of the Company, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each; and

(2) Subsequent restatement of article 6 and article 11, and restatement of the last sentence of article 12 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Shareholders, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions which they adopted on an unanimous basis:

First resolution

The Shareholders considered and acknowledged that the share capital of the Company, which amounts to the aggregate figure of five hundred and ninety-five thousand five hundred and twenty-five Euros (EUR 595,525) and which is represented by twenty-three thousand eight hundred and twenty-one (23,821) class B shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, is held as follows:

- AGA-T L.P. currently holds 13,462 class B shares of the Company;
- ORH Holdings Limited currently holds 2,735 class B shares of the Company;
- Mr Timothy Carden currently holds 1,906 class B shares of the Company;
- Mr Tom Stauber currently holds 953 class B shares of the Company;
- Ms Pascale Rasmussen currently holds 953 class B shares of the Company;
- Mr Philip Gaillard currently holds 1,906 class B shares of the Company; and
- Mr Richard Ward currently holds 1,906 class B shares of the Company;

Having duly considered the above, the Shareholders resolve to convert the twenty-three thousand eight hundred and twenty-one (23,821) class B shares of the Company representing the entire share capital of the Company into five (5) different categories of shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each, named from "class A shares" to "class E shares" (the Conversion), which shall be allocated to the Shareholders, pro rata their shareholding in the Company's share capital.

As a result of this Conversion, the share capital of the Company, which still amounts to the aggregate figure of five hundred and ninety-five thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 595,525), is divided into and represented by four thousand forty nine decimal twenty five (4,049.25) class A shares, four thousand forty nine decimal twenty five (4,049.25) class B shares, four thousand forty nine decimal twenty five (4,049.25) class C shares, four thousand forty nine decimal twenty five (4,049.25) class D shares and seven thousand six hundred and twenty four (7,624) class E shares of the Company, all with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, which are held as follows:

- Three thousand three hundred sixty five decimal five (3,365.5) class A shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, are held by AGA-T L.P.;

- Three thousand three hundred sixty five decimal five (3,365.5) class B shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, are held by AGA-T L.P.;
- Three thousand three hundred sixty five decimal five (3,365.5) class C shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, are held by AGA-T L.P.;
- Three thousand three hundred sixty five decimal five (3,365.5) class D shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, are held by AGA-T L.P.;
- Six hundred and eighty three decimal seventy five (683.75) class A shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, are held by ORH Holdings Limited;
- Six hundred and eighty three decimal seventy five (683.75) class B shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, are held by ORH Holdings Limited;
- Six hundred and eighty three decimal seventy five (683.75) class C shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, are held by ORH Holdings Limited;
- Six hundred and eighty three decimal seventy five (683.75) class D shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, are held by ORH Holdings Limited;
- One thousand nine hundred and six (1,906) class E shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, are held by Mr Timothy Carden;
- Nine hundred and fifty-three (953) class E shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, are held by Mr Tom Stauber;
- Nine hundred and fifty-three (953) class E shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, are held by Ms Pascale Rasmussen;
- One thousand nine hundred and six (1,906) class E shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, are held by Mr Philip Gaillard;
- One thousand nine hundred and six (1,906) class E shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, are held by Mr Richard Ward.

Second resolution

Further to the adoption of the first resolution above, the Shareholders resolve to restate article 6 of the Company's articles of association, which shall now read as follows:

6.1. The Company's share capital is set at five hundred and ninety-five thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 595,525), represented by and divided into:

- four thousand forty nine decimal twenty five (4,049.25) class A shares;
- four thousand forty nine decimal twenty five (4,049.25) class B shares;
- four thousand forty nine decimal twenty five (4,049.25) class C shares;
- four thousand forty nine decimal twenty five (4,049.25) class D shares; and
- seven thousand six hundred and twenty four (7,624) class E shares;

each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

6.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

6.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of entire classes of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class E shares backwards).

6.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of an entire class of shares (in the order provided for in article 6.3 above), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

6.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of these articles of association, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.4.4 For the purpose of this article 6, the following capitalised terms shall have the meaning assigned to them as follows:

Available Amount	<p>Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to title V of the articles of association, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association</p>
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

The Shareholders further resolve to restate article 11 of the Company's articles of association, which shall now read as follows:

" **11.1.** Out of the net profit of the Company, five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

11.2. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

11.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

11.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

11.5. The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

11.6. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- an amount equal to zero decimal twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

- the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of outstanding shares in the reverse alphabetical order (i.e. first class E shares, then if no class E shares are in existence, class D shares and in such continuation until only class A shares are in existence)."

The Shareholders finally resolve to replace the last sentence of article 12 of the Company's articles of association, which shall now read as follows:

"After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this notarial deed has been worded in English followed by a French translation. On the express request of the same appearing parties and in case any divergence or discrepancy would arise between the English and the French versions of the present notarial deed, the English version shall prevail amongst such parties.

Whereof, this notarial deed has been drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, said proxy-holder signed together with the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) AGA-T L.P., une limited partnership constituée et existant selon le droit de Guernsey, ayant son siège social au Nerine House, St George's Place, BGU - St Peter port, Guernsey, enregistrée sous le numéro 930 (AGA-T L.P.),

dûment et valablement représentée à l'effet des présentes par M. Richard Ledain Santiago, avocat, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à Guernsey le 28 décembre 2011.

(2) ORH Holdings Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit de des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social au Wickhams Cay, Road Town, BVI - Tortola, Iles Vierges britanniques, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges britanniques sous le numéro 576457 (ORH Holdings Limited),

dûment et valablement représentée à l'effet des présentes par M. Richard Ledain Santiago, avocat, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à Guernsey le 28 décembre 2011.

(3) M. Timothy Carden, résidant au 10, avenue de la Grande Armée, 75017 Paris, France (M. Timothy Carden),

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par M. Richard Ledain Santiago, avocat, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à Paris le 27 décembre 2011.

(4) M. Tom Stauber, résidant au 44, rue Saint Denis, 75001 Paris, France (M. Tom Stauber),

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par M. Richard Ledain Santiago, avocat, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à Santiago du Chili le 28 décembre 2011.

(5) Mme Pascale Rasmussen, résidant au Flat 14, 2nd Floor, Building 4, Road 86, ET-Maadi, Caire, Egypte (Mme Pascale Rasmussen),

dûment et valablement représentée à l'effet des présentes par M. Richard Ledain Santiago, avocat, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J.F. Kennedy, L(1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à Bédarieux le 28 décembre 2011.

(6) M. Philip Gaillard, résidant au 10, rue de Thann, 75017 Paris, France (M. Philip Gaillard),

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par M. Richard Ledain Santiago, avocat, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à Paris le 27 décembre 2011.

(7) M. Richard Ward, résidant au 19, High Path, NY 11777 Belle Terre, Etats-Unis d'Amérique (M. Richard Ward),

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes par M. Richard Ledain Santiago, avocat, dont le domicile professionnel est sis 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à Belle Terre le 28 décembre 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont tous les associés (les Associés) de GRP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 94388 (la Société).

Les Associés ont ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

Ordre du jour

(1) Conversion des vingt-trois mille huit cent vingt et une (23.821) parts sociales de catégorie B composant le capital social de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, en quatre mille quarante neuf virgule vingt cinq (4.049,25) parts sociales de catégorie A, quatre mille quarante neuf virgule vingt cinq (4.049,25) parts sociales de catégorie B, quatre mille quarante neuf virgule vingt cinq (4.049,25) parts sociales de catégorie C, quatre mille quarante neuf virgule vingt cinq (4.049,25) parts sociales de catégorie D et sept mille six cents vingt quatre (7.624) parts sociales de catégorie E de la Société, ayant tous une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune; et

(2) Modification subséquente des articles 6 et 11, et modification de la dernière phrase de l'article 12 des statuts de la Société.

Après avoir considéré les différents éléments composant l'Ordre du Jour, les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes qui ont été approuvées à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés ont pris en considération et constaté que le capital social de la Société, qui s'élève à un montant total de cinq cents quatre-vingt-quinze mille cinq cents vingt-cinq euros (595.525 EUR) et qui est représenté par vingt-trois mille huit cents vingt et une (23.821) parts sociales de catégorie B de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, est détenu comme suit:

- AGA-T L.P. détient actuellement 13.462 parts sociales de catégorie B de la Société;
- ORH Holdings Limited détient actuellement 2.735 parts sociales de catégorie B de la Société;
- M. Timothy Carden détient actuellement 1.906 parts sociales de catégorie B de la Société;
- M. Tom Stauber détient actuellement 953 parts sociales de catégorie B de la Société;
- Mme Pascale Rasmussen détient actuellement 953 parts sociales de catégorie B de la Société;
- M. Philip Gaillard détient actuellement 1.906 parts sociales de catégorie B de la Société; et
- M. Richard Ward détient actuellement 1.906 parts sociales de catégorie B de la Société.

Après avoir dûment considéré ce qui précède, les Associés décident de convertir les vingt-trois mille huit cents vingt et une (23.821) parts sociales de catégorie B de la Société représentant l'intégralité du capital social de la Société en cinq (5) différentes catégories de parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, dénommées depuis "parts sociales de catégorie A" jusqu'à "parts sociales de catégorie E" (la Conversion), qui seront allouées au Associés, au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société.

En conséquence de cette Conversion, le capital social de la Société, dont le montant demeure inchangé et s'élève à cinq cents quatre-vingt-quinze mille cinq cents vingt-cinq euros (595.525 EUR), est divisé en quatre mille quarante neuf virgule vingt cinq (4.049,25) parts sociales de catégorie A, quatre mille quarante neuf virgule vingt cinq (4.049,25) parts sociales de catégorie B, quatre mille quarante neuf virgule vingt cinq (4.049,25) parts sociales de catégorie C, quatre mille quarante neuf virgule vingt cinq (4.049,25) parts sociales de catégorie D et sept mille six cents vingt quatre (7.624) parts sociales de catégorie E de la Société, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), qui sont détenues comme suit:

- Trois mille trois cents soixante cinq virgule cinq (3.365,5) parts sociales de catégorie A de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, sont détenues par AGA-T L.P.;
- Trois mille trois cents soixante cinq virgule cinq (3.365,5) parts sociales de catégorie B de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, sont détenues par AGA-T L.P.;
- Trois mille trois cents soixante cinq virgule cinq (3.365,5) parts sociales de catégorie C de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, sont détenues par AGA-T L.P.;
- Trois mille trois cents soixante cinq virgule cinq (3.365,5) parts sociales de catégorie D de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, sont détenues par AGA-T L.P.;
- Six cents quatre vingt trois virgule soixante quinze (683,75) parts sociales de catégorie A de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, sont détenues par ORH Holdings Limited;
- Six cents quatre vingt trois virgule soixante quinze (683,75) parts sociales de catégorie B de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, sont détenues par ORH Holdings Limited;
- Six cents quatre vingt trois virgule soixante quinze (683,75) parts sociales de catégorie C de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, sont détenues par ORH Holdings Limited;
- Six cents quatre vingt trois virgule soixante quinze (683,75) parts sociales de catégorie D de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, sont détenues par ORH Holdings Limited;
- Mille neuf cents six (1.906) parts sociales de catégorie E de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, sont détenues par M. Timothy Carden;

- Neuf cents cinquante trois (953) parts sociales de catégorie E de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, sont détenues par M. Tom Stauber;

- Neuf cents cinquante trois (953) parts sociales de catégorie E de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, sont détenues par Mme Pascale Rasmussen;

- Mille neuf cents six (1.906) parts sociales de catégorie E de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, sont détenues par M. Philip Gaillard;

- Mille neuf cents six (1.906) parts sociales de catégorie E de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, sont détenues par M. Richard Ward.

Seconde résolution

Suite à l'adoption de la première résolution ci-dessus, les Associés décident de reformuler l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

6.1. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent quatre vingt-quinze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 595.525) représenté et réparti comme suit:

- quatre mille quarante neuf virgule vingt cinq (4.049,25) parts sociales de catégorie A;
- quatre mille quarante neuf virgule vingt cinq (4.049,25) parts sociales de catégorie B;
- quatre mille quarante neuf virgule vingt cinq (4.049,25) parts sociales de catégorie C;
- quatre mille quarante neuf virgule vingt cinq (4.049,25) parts sociales de catégorie D; et
- sept mille six cents vingt quatre (7.624) parts sociales de catégorie E.

chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et conférant les droits et obligations fixés dans les présents statuts.

6.2. Le capital social de la Société peut être augmenté en vertu d'une résolution des associés délibérant selon les conditions de quorum et de majorité requises à l'effet de la modification des présents statuts.

6.3. Le capital social de la Société peut être réduit via l'annulation de parts sociales, y compris via l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de parts sociales au moyen du rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales en circulation dans cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de parts sociales, ces rachats et annulations de catégories entières de parts sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en débutant par les parts sociales de catégorie E).

6.4. Dans l'hypothèse d'une réduction de capital social via le rachat et l'annulation d'une catégorie entière de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.3 ci-dessus), ladite catégorie de parts sociales confère des droits à leurs détenteurs au pro rata de leur participation dans ladite catégorie, au regard du Montant Disponible (dans les limites toutefois de la limite du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales des catégories de parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la catégorie concernée détenue par eux et annulée.

6.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant d'Annulation Total par le nombre de parts sociales en circulation au sein des catégories de parts sociales devant être rachetées et annulées.

6.4.2 Le Montant d'Annulation Total correspondra au montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires y relatifs. Le Montant d'Annulation Total pour chacune des catégories E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie en question, sauf disposition contraire adoptée par l'assemblée générale des associés délibérant conformément aux conditions de quorum et de majorité requises à l'effet de la modification des présents statuts, étant toutefois entendu que le Montant d'Annulation Total ne sera jamais supérieur au dit Montant Disponible.

6.4.3 A l'issue du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et devra être payée par la Société.

6.4.4 Pour les besoins du présent article 6, les termes définis ci-dessous auront la signification suivante:

Montant Disponible	désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient été habilités à percevoir des dividendes en vertu du titre V des présents statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la catégorie de parts sociales devant être annulée, mais diminué (i) de toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes devant être affectées à des réserves en vertu des dispositions prévues par la loi ou par les présents statuts, à chaque fois conformément aux Comptes Intérimaires concernés (pour écarter tout doute, sans double comptage), de telle sorte que: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Où: AA = Montant Disponible NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) P = réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la catégorie de parts sociales devant être annulée L = pertes (y compris les pertes reportées) LR = sommes devant être affectées à des réserves en vertu des dispositions prévues par la loi ou par les présents statuts
Comptes Intérimaires	désigne les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.
Date des Comptes Intérimaires	désigne la date au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de parts sociales concernée

Les Associés décident en outre de reformuler l'article 11 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur qui suit:

" **11.1.** Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société seront affectés à un compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

11.2. Le solde peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions prévues ci-dessous.

11.3. Les associés peuvent décider de déclarer et de verser des dividendes intérimaires sur la base d'extraits de comptes préparés par le gérant ou, selon le cas, par le conseil de gérance, attestant que suffisamment de fonds sont disponibles pour pouvoir être distribués, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice comptable augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve devant être établie tel que prévu par la loi, conformément aux stipulations qui suivent.

11.4. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions prévues ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'affecter tout montant du compte prime d'émission au compte de réserve légale.

11.5. Les dividendes déclarés peuvent être versés en toute devise choisie par le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance, et peuvent être versés aux lieux et heures fixés par le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance. Le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance, peut arrêter de manière définitive le taux de change applicable à la conversion des fonds de dividendes dans la devise de leur versement. Un dividende déclaré mais non versé pour une part sociale durant cinq (5) ans ne pourra plus être réclamé par la suite par le détenteur de ladite part sociale, sera perdue pour le détenteur de cette part sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur des dividendes déclarés et non-réclamés détenus par la Société au nom de détenteurs de parts sociales.

11.6. Dans le cas d'une déclaration de dividendes, le dividende devra être affecté et versé comme suit:

- un montant égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sans tenir compte de leur catégorie, et

- le solde du montant total distribué sera affecté dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie de parts sociales en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (c'est-à-dire premièrement les parts sociales de catégorie E, ensuite s'il n'y a aucune part sociale de catégorie E en circulation, les parts sociales de catégorie D et ainsi de suite jusqu'à ce que seules les parts sociales de catégorie A soient en circulation)."

Les Associés décident enfin de remplacer la dernière phrase de l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

"Après règlement de toutes les dettes et de tous les frais incombant à la Société et des dépenses liées à sa liquidation, les bonis nets de liquidation seront distribués aux associés conformément à et de manière à achever sur une base total un résultat financier identique à celui prévu en matière de distributions de dividendes."

Frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte notarié est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande expresse de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergences ou d'incohérences entre les versions anglaise et française du présent acte notarié, la version anglaise prévaudra entre lesdites parties.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date visée à l'entête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte notarié.

Signé: F. LEDAIN SANTIAGO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/206. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012319/425.

(120014303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Credos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.890.

Le bilan au 30 septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012015888/10.

(120019015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Calisson, Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 139.832.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

CALISSON S.A.

Société anonyme

Bruno ABBATE

Référence de publication: 2012015891/13.

(120019449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Celtica Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 64.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015894/9.

(120019580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Crystal Bole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 158.080.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 30 janvier 2012

Par résolution en date du 30 janvier 2012, le conseil de gérance de la Société a décidé ce qui suit:

Le conseil de gérance décide de transférer, en date du 30 janvier 2012, le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crystal Bole S.à r.l.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2012015889/16.

(120019001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Viedma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 141.059.

—
L'an deux mille onze, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "VIEDMA S.A. (en liquidation)", ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 141059,

constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2203 du 10 septembre 2008.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2197 du 17 septembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau à L1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Denis BREVER, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre-vingt-dix-neuf (99) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 99.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur la société à responsabilité limitée LISOLUX SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 et au commissaire à la liquidation la société à responsabilité limitée CVF LUX SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états de demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Stéphane SABELLA, Denis BREVER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012013160/61.

(120015171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Chancellor Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 149.851.

Extrait sincère et conforme de la décision de l'Administrateur unique du 11 janvier 2012

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg au lieu du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015895/11.

(120019167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

CJL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015897/9.

(120019148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Cicerone s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.068.

EXTRAIT

Avec effet au 23 janvier 2012, Monsieur Natale CAPULA a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société CICERONE S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113068.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Natale CAPULA.

Référence de publication: 2012015896/13.

(120018957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Harvest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.873.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-27329 ("Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P."),

being the holder of three hundred nine thousand seven hundred ninety (309,790) shares of the Company;

here represented by Anne-Laure GIRAUDEAU, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-30723 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P."),

being the holder of thirty-eight thousand fourteen (38,014) shares of the Company; and

here represented by Anne-Laure GIRAUDEAU, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3) Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-29607 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P."),

being the holder of four hundred thirteen thousand six hundred seventy-nine (413,679) shares of the Company.

here represented by Anne-Laure GIRAUDEAU, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Harvest I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159873, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 16 March 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 17 June 2011, number 1322. The articles were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 4 November 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations dated December 13, 2011, number 3059.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-six thousand six hundred twenty-five euro (EUR 26,625) in order to increase it from its current amount of seven hundred sixty-one thousand four hundred eighty-three euro (EUR 761,483) up to seven hundred eighty-eight thousand one hundred eight euro (EUR 788,108) through the issuance of twenty-six thousand six hundred twenty-five (26,625) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, through the conversion of twenty-six thousand six hundred twenty-five (26,625) convertible preferred equity certificates having a par value of one euro (EUR 1) each, issued by the Company;

2. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at seven hundred eighty-eight thousand one hundred eight euro (EUR 788,108), consisting of seven hundred eighty-eight thousand one hundred eight (788,108) shares having a par value of one euro (EUR 1) each."

3. Miscellaneous.

Then, the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of twenty-six thousand six hundred twenty-five euro (EUR 26,625) in order to increase it from its current amount of seven hundred sixty-one thousand four hundred eighty-three euro (EUR 761,483) up to seven hundred eighty-eight thousand one hundred eight euro (EUR 788,108) through the issuance of twenty-six thousand six hundred twenty-five (26,625) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, through the conversion of:

- ten thousand eight hundred thirty-two (10,832) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., aforementioned, into ten thousand eight hundred thirty-two (10,832) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each;

- one thousand three hundred twenty-nine (1,329) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., aforementioned, one thousand three hundred twenty-nine (1,329) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each; and

- fourteen thousand four hundred sixty-four (14,464) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., aforementioned, into fourteen thousand four hundred sixty-four (14,464) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each,

in accordance with the resolutions adopted by the Company's board of managers on 3 January 2012.

The twenty-six thousand six hundred twenty-five (26,625) new shares of the Company have been subscribed as follows:

- Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P. aforementioned, has subscribed for ten thousand eight hundred thirty-two (10,832) new shares of the Company;

- Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., aforementioned, has subscribed for one thousand three hundred twenty-nine (1,329) new shares of the Company; and

- Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., aforementioned, has subscribed for fourteen thousand four hundred sixty-four (14,464) new shares of the Company,

together being referred to as the "Shares".

All the Shares so subscribed have been fully paid up.

Proof of the existence and of the value of the contributions has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of twenty-six thousand six hundred twenty-five euro (EUR 26,625) is entirely allocated to the Company's share capital.

Second resolution

As a consequence of the adoption of the first resolution above, the general meeting of shareholders decides to amend article 5.1. of the Company's articles of association which shall therefore read as follows:

" Art. 5. 1. The Company's share capital is set at seven hundred eighty-eight thousand one hundred eight euro (EUR 788,108), consisting of seven hundred eighty-eight thousand one hundred eight (788,108) shares having a par value of one euro (EUR 1) each."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., une société constituée et existante sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'inscription WK-27329 ("Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P."),

détentrice de trois cent neuf mille sept cent quatre-vingt-dix (309.790) parts sociales de la Société,

dûment représentée par Anne-Laure GIRAUDEAU, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., une société constituée et existante sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'inscription WK-30723 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P."),

détentrices de trente-huit mille quatorze (38.014) parts sociales de la Société,

dûment représentée par Anne-Laure GIRAUDEAU, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3) Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., une société constituée et existante sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d'inscription WK-29607 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P."),

détentrices de quatre cent treize mille six cent soixante-dix-neuf (413.679) parts sociales de la Société,

dûment représentée par Anne-Laure GIRAUDEAU, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de Harvest I S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.873, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1322 en date du 17 juin 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 4 novembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3059 en date du 13 décembre 2011.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute exigence de convocation, peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-six mille six cent vingt-cinq euros (EUR 26.625) pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-trois euros (EUR 761.483) à sept cent quatre-vingt-huit mille cent huit euros (EUR 788.108) par l'émission de vingt-six mille six cent vingt-cinq (26.625) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par la conversion de vingt-six mille six cent vingt-cinq (26.625) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, émis par la Société.

2. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société lequel aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. 1.** La Société a un capital social de sept cent quatre-vingt-huit mille cent huit euros (EUR 788.108) représenté par sept cent quatre-vingt-huit mille cent huit (788.108) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.”

3. Divers.

Puis, l'assemblée générale des associés, après délibération, a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-six mille six cent vingt-cinq euros (EUR 26.625) pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-trois euros (EUR 761.483) à sept cent quatre-vingt-huit mille cent huit euros (EUR 788.108) par l'émission de vingt-six mille six cent vingt-cinq (26.625) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par la conversion de:

- dix mille huit cent trente-deux (10.832) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates), émis par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, qui sont actuellement détenus par Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., susmentionnée, en dix mille huit cent trente-deux (10.832) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

- mille trois cent vingt-neuf (1.329) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates), émis par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, qui sont actuellement détenus par Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., susmentionnée, en mille trois cent vingt-neuf (1.329) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune; et

- quatorze mille quatre cent soixante-quatre (14.464) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates), émis par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, qui sont actuellement

détenus par Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., susmentionnée, en quatorze mille quatre cent soixante-quatre (14.464) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun,

conformément aux résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société du 3 janvier 2012.

Les vingt-six mille six cent vingt-cinq (26.625) parts sociales nouvellement émises par la Société ont été souscrites comme suit:

- Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., susmentionnée, a souscrit à dix mille huit cent trente-deux (10.832) parts sociales nouvellement émises par la Société;

- Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., susmentionnée, a souscrit à mille trois cent vingt-neuf (1.329) parts sociales nouvellement émises par la Société; et,

- Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., susmentionnée, a souscrit à quatorze mille quatre cent soixante-quatre (14.464) parts sociales nouvellement émises par la Société.

Toutes les parts sociales nouvellement émises ont été entièrement libérées. La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

L'apport total de vingt-six mille six cent vingt-cinq euros (EUR 26.625) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. 1.** La Société a un capital social de sept cent quatre-vingt-huit mille cent huit euros (EUR 788.108) représenté par sept cent quatre-vingt-huit mille cent huit (788.108) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.”

Dont acte, fait et passé à Luxembourg et date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Après lecture faite des présentes à la mandataire des comparants connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, la mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A-L. GIRAUDEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2012. LAC/2012/1426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012322/197.

(120014106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Commercial Real Estate Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015899/10.

(120019033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Como R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.050.

EXTRAIT

Avec effet au 23 janvier 2012, Monsieur Natale CAPULA a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société COMO R.E. S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113050.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Natale CAPULA.

Référence de publication: 2012015900/13.

(120018956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

CMB Global Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.178.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 25 novembre 2011

En date du 25 novembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer, avec effet au 25 novembre 2011, la société Mazars Luxembourg, 10A Rue Henri Schnadt, L- 2530 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises de la Sicav, en remplacement de la Société Mazars.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CMB GLOBAL LUX

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012015898/15.

(120019006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Competrol (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.016.

—
RECTIFICATIF

Contrairement à ce qui a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés sous Sa référence L100137581.04 en date du 08 septembre 2010 il est porté à l'attention des tiers que

- La fonction de Luxembourg Corporation Company S.A. est Gérant et non Gérant B;

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012015901/15.

(120019626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Consens S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 25.338.

—
Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015902/9.

(120019786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 86.887.816,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.183.

—
In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of December.

Before, Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hexcel Reinforcements Holding Corp. Luxembourg S.C.S., a Luxembourg limited partnership ("société en commandite simple"), with registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered

with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 150.435 (hereafter referred to as the Sole Shareholder),

hereby represented by Me Julien Leclère, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting pursuant to a proxy given under private seal.

(I) Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

(II) The appearing party has requested the undersigned notary to document that:

The appearing party is the Sole Shareholder of the société à responsabilité limitée, Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of eighty-five million four hundred twenty-one thousand and seven hundred thirty-six euro (EUR 85,421,736), registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 143.183 and pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 17 November 2008, published in the Mémorial C number 2947 of 11 December 2008 (the Company).

(III) The appearing party having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's corporate capital in the amount of one million four hundred and sixty-six thousand and eighty euro (EUR 1,466,080) so as to raise it from its current amount of eighty-five million four hundred twenty-one thousand and seven hundred thirty-six euro (EUR 85,421,736) divided into eighty-five million four hundred twenty-one thousand and seven hundred thirty-six (85,421,736) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to eighty-six million and eight hundred eighty-seven thousand and eight hundred and sixteen euro (EUR 86,887,816) divided into eighty-six million and eight hundred eighty-seven thousand and eight hundred and sixteen (86,887,816) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

2. To accept the subscription for and full payment by way of a contribution in kind of the news shares by the Sole Shareholder, Hexcel Reinforcements Holding Corp. Luxembourg S.C.S.;

3. To amend article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions; and

4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's corporate capital in the amount of one million four hundred and sixty-six thousand and eighty euro (EUR 1,466,080) so as to raise it from its current amount of eighty-five million four hundred twenty-one thousand and seven hundred thirty-six euro (EUR 85,421,736) divided into eighty-five million four hundred twenty-one thousand and seven hundred thirty-six (85,421,736) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to eighty-six million and eight hundred eighty-seven thousand and eight hundred and sixteen euro (EUR 86,887,816) divided into eighty-six million and eight hundred eighty-seven thousand and eight hundred and sixteen (86,887,816) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve its subscription and full payment of one million four hundred and sixty-six thousand and eighty (1,466,080) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company in consideration of a contribution in kind amounting to one million four hundred and sixty-six thousand and eighty euro (EUR 1,466,080) .

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed, represented as above stated, acting in its capacity as subscriber, declares to subscribe to one million four hundred and sixty-six thousand and eighty (1,466,080) new shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting in 43,120 (forty-three thousand one hundred and twenty) B shares (the Shares) held by the Sole Shareholder in Hexcel Holdings SAS, a French "société par actions simplifiée", with registered office at ZI La Plaine, 01120 Dagneux, France, and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse, France under number 995 508 007 (Hexcel Holdings SAS).

Such contribution in kind, having an aggregate value of one million four hundred and sixty-six thousand and eighty euro (EUR 1,466,080) made to the Company is to be allocated to the share capital account of the Company.

It results from certificates issued on 8 December, 2011 by the management of the Sole Shareholder and Hexcel Holdings SAS that, as of the date of such certificates:

- the Sole Shareholder is the full owner of the Shares;
- the Shares are fully paid-up;

- the Shares represent all the B shares issued by Hexcel Holdings SAS;
 - the Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
 - none of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on any of the Shares and none of the Shares is subject to any attachment;
 - there exists no pre-emption right nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
 - according to the laws of France, the Shares are freely transferable;
 - all assets and liabilities of the Company are shown on the attached balance sheet as of 31 October 2011 and the Shares are worth at least one million four hundred and sixty-six thousand and eighty euro (EUR 1,466,080);
 - there are no major changes in the financial situation of the Company since the balance sheet dated 31 October 2011.
- Such certificates and a copy of the balance sheet of Hexcel Holdings SAS, after signature “ne varietur” by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

« **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at into eighty-six million and eight hundred eighty-seven thousand and eight hundred and sixteen euro (EUR 86,887,816) represented by eighty-six million and eight hundred eighty-seven thousand and eight hundred and sixteen (86,887,816) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euros (2,500.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le quinzième jour de décembre.

Par-devant, Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Hexcel Reinforcements Holding Corp. Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, avec siège social à 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.435 (ci-après dénommée l’Associé Unique),

Ici représentée par Me Julien Leclère, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d’une procuration sous seing privé.

(I) Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

La partie comparante est l’Associé Unique de la société à responsabilité limitée Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre-vingt-cinq millions quatre cent vingt et un mille sept cent trente-six euros (EUR 85.421.736), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.183 et constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 17 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2947 du 11 novembre 2008 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société d’un montant de un million quatre cent soixante-six mille quatre-vingt euros (EUR 1.466.080) de manière à le porter de son montant actuel de quatre-vingt-cinq millions quatre cent vingt et un mille sept cent trente-six euros (EUR 85.421.736) divisé en quatre-vingt-cinq millions quatre cent vingt et un mille sept cent trente-six (85.421.736) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un montant de quatre-

vingt-six millions huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent seize euros (EUR 86.887.816) divisé en quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent seize parts sociales (86.887.816), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

2. Accepter la souscription, et le paiement intégral par voie d'un apport en nature des nouvelles parts sociales par l'Associé Unique, Hexcel Reinforcements Holding Corp. Luxembourg S.C.S.;

3. Modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus; et

4. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million quatre cent soixante-six mille quatre-vingt euros (EUR 1.466.080) de manière à le porter de son montant actuel de quatre-vingt-cinq millions quatre cent vingt et un mille sept cent trente-six euros (EUR 85.421.736) divisé en quatre-vingt-cinq millions quatre cent vingt et un mille sept cent trente-six (85.421.736) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à un montant de quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent seize euros (EUR 86.887.816) divisé en quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent seize parts sociales (86.887.816), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver sa souscription et le paiement intégral d'un million quatre cent soixante-six mille quatre-vingt (1.466.080) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), et auxquelles sont attachés les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société en contrepartie d'un apport en nature s'élevant à un million quatre cent soixante-six mille quatre-vingt euros (EUR 1.466.080).

Souscription - Paiement

Ensuite l'Associé Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, agissant en sa qualité de souscripteur, déclare souscrire à un million quatre cent soixante-six mille quatre-vingt (1.466.080) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), et de les payer intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en quarante-trois mille cent vingt (43.120) B parts sociales (les Parts Sociales) détenues par l'Associé Unique dans Hexcel Holdings SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au ZI la Plaine, 01120 Dagneux, France, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse, France sous le numéro 995 508 007 (Hexcel Holdings SAS).

Cet apport en nature, ayant une valeur totale d'un million quatre cent soixante-six mille quatre-vingt euros (EUR 1.466.080) fait à la Société est alloué au compte capital social de la Société.

Il résulte des certificats émis le 8 décembre 2011 par la gérance de l'Associé Unique et Hexcel Holdings SAS que, à la date de ces certificats:

- l'Associé Unique est l'unique détenteur des Parts Sociales;
- les Parts Sociales sont intégralement libérées;
- les Parts Sociales représentent toutes les parts sociales B émises par Hexcel Holdings SAS;
- l'Associé Unique est l'ayant droit unique des Parts Sociales et possède le droit de disposer des Parts Sociales;
- aucune des Parts Sociales ne fait l'objet d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir le nantissement ou l'usufruit sur une des parts sociales et les Parts Sociales ne sont soumises à aucune saisie;
- il n'existe pas de droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne peut être en droit d'exiger qu'une ou plusieurs des Parts Sociales lui soit transférées;
- selon les lois de France, les Parts Sociales sont librement transférables;
- tous les actifs et passifs de la Société sont présentés dans le bilan ci-joint en date du 31 octobre 2011 et les Parts Sociales valent au moins un million quatre cent soixante-six mille quatre-vingt euros (EUR 1.466.080);
- il n'y a pas de changement majeur de la situation financière de la Société depuis le bilan daté du 31 octobre 2011.

Lesdits certificats et la copie du bilan de Hexcel holdings SAS, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. 1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent seize euros (EUR 86.887.816) représenté par quatre-vingt-six millions huit cent quatre-vingt-sept mille huit cent seize (86.887.816) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête en début de ce document.

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprends la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. LECLERE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58311. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012328/181.

(120014330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

CP Woburn Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.680.

Avec effet au 27 octobre 2011, CP Woburn Holdco S.à.r.l., associé unique de la Société, a cédé la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à BRE/Europe 5NQ S.à r.l., ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B141.118.

De sorte qu'à compter du 27 octobre 2011, BRE/Europe 5NQ S.à r.l. détient les 15.000 parts sociales de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

CP Woburn Property S.à r.l.

BRE/Management 3 S.A.

Gérant unique

Cornelia M.W. van den Broek

Un Mandataire / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012015906/19.

(120019301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Coprma Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 45.605.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015904/11.

(120019570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Cordell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 112.729.

—
EXTRAIT

Avec effet au 23 janvier 2012, Monsieur Natale CAPULA a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société CORDELL INVESTMENTS S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112729.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Natale CAPULA.

Référence de publication: 2012015905/13.

(120018955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

CPPE Carbon Process & Plant Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.
R.C.S. Luxembourg B 137.066.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012015907/10.

(120019539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Herman International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 166.404.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu

- Monsieur Alexandre HERMAN, indépendant, né le 27 avril 1974 à Namur (Belgique), demeurant à 1, rue du Château, B-5564 Wanlin (Belgique),

- la société anonyme EUREFI, avec siège social à F-54400 Longwy, Maison de la Formation, Centre Jean Monnet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Briey sous le numéro B 382 532 554 et ayant son siège administratif au L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps, ici représentée par Monsieur Daniel GHEZA, Directeur Général, né le 25 décembre 1952 à Virton (Belgique), demeurant à B-6769 Robelmont, rue du Tilleul 38

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HERMAN INTERNATIONAL S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Objet

La Société a pour objet et pourra accomplir, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers ou en participation avec ceux-ci, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement, en gros ou en détail, à la confection, à la fabrication, à l'achat, à la vente, à la diffusion, à la représentation et à la distribution de tous chapeaux, coiffures et gants, ainsi que tous accessoires du vêtement et de la confection.

La Société pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, y compris la fabrication et en général le commerce de tous textiles, vêtements, articles de lingerie et bonneterie.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de l'entreprise.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social

Le siège social est établi à Pétange.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social

Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. En cas d'augmentation de capital par apport en espèces, l'(les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts

Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréées et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution de la Société trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux, soit par la Société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur base du bilan moyen des trois dernières années et si la Société ne compte pas trois exercices, sur base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

En cas de désaccord, le prix sera fixé par voie d'expertise.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou Déconfiture d'un associé

La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Lorsque la Société n'a nommé qu'un seul gérant, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus au conseil de gérance.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire.

La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance

Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes

nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs

Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux quelconques gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année .

Art. 19. Bilan

Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites comme suit:

- Monsieur Alexandre HERMAN, préqualifié: quatre-vingt-trois parts sociales	83
- La société EUREFI, préqualifiée: quarante-deux parts sociales	42
TOTAL: cent vingt-cinq parts sociales	125

Les cent vingt-cinq (125) parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2012.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.
2. Les associés décident de fixer le nombre de gérants à deux (2) et de nommer comme gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - Monsieur Alexandre HERMAN, indépendant, né le 27 avril 1974, à Namur (Belgique), demeurant à 1, rue du Château, B-5564 Wanlin (Belgique),
 - La société à responsabilité limitée Europe et Croissance SARL, avec siège social à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.827, ici représentée par Monsieur Daniel GHEZA préqualifié.

3. La société BDO Luxembourg, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, Boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 12.039 est nommée en tant que société d'audit pour une durée qui expirera en l'an 2013.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. HERMAN, D. GHEZA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2012. LAC/2012/1191. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012335/232.

(120014629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Cut Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 157.334.

Auszug der außerordentlichen Generalversammlung vom 30.01.2012.

Einziger Beschluss

Die Gesellschaftsversammlung nimmt Kenntnis, dass Herr Markus THURN, Facharbeiter, geboren in Bitburg am 25. Juli 1979, wohnhaft in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet ersetzt mit sofortiger Wirkung den Herr Bruno MOOS, Landwirtschaftstechniker, geboren in Bitburg am 5. August 1963, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Schleifstein 6, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „CUT CONSTRUCTION S.à r.l.“

Die Gesellschaft wird von nun an und in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers Herr Markus THURN rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

Fidcoserv S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2012015913/18.

(120019648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Cyaniris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 125.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Référence de publication: 2012015914/11.

(120019731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

D.S.D. Computer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 126, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.075.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012015915/10.

(120019689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

D.S.D. Computer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 126, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.075.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012015916/10.

(120019690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Zouk SOL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.518.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of December.

Before Us Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

Zouk Solar Opportunities Limited, a company incorporated and existing under law of Jersey, with registered office at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission, Companies Registry, under the number 100729 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Maître Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 22 December 2011.

The above mentioned proxy, signed by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Sole Shareholder, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Zouk SOL S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro), whose registered office is at 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, of 19 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2394 of 1st October 2008, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.518

(the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 22 September 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2818 of 18 November 2011.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 140,000.- (one hundred forty thousand Euro) to raise it from its present amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) to EUR 190,000.- (one hundred ninety thousand Euro) by the issuance of 1,400 (one thousand four hundred) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro).

2. Acceptance of the subscription and allotment of the newly issued shares to Zouk Solar Opportunities Limited in consideration for a contribution in kind.

3. Amendment of Article 6 to reflect the share capital increase.

4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 140,000.- (one hundred forty thousand Euro) to raise it from its present amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) to EUR 190,000.- (one hundred ninety thousand Euro) by the issuance of 1,400 (one thousand four hundred) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro).

Second resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared, Zouk Solar Opportunités Limited aforementioned, here represented by Maître Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of the aforementioned proxy (the "Subscriber") and declared to subscribe for 1,400 (one thousand four hundred) new shares to be fully paid up by contribution in kind as further described in a valuation report.

The Subscriber stated that this contribution is free of any pledge, lien or charge. Evidence of the contribution has been given to the notary.

The value of the above contribution is stated in a valuation report issued by the managers of the Company which has been presented to the Sole Shareholder and to the notary.

Thereupon, the Sole Shareholder resolved (i) to accept the said subscription and contribution in kind by the Subscriber, (ii) to allot the new shares to the Subscriber as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

The sole Shareholder resolved to amend article 6, paragraph 1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows in order to reflect the above mentioned capital increase:

“ **6.1 Subscribed share capital.** The share capital amounts to EUR 190,000.- (one hundred ninety thousand Euro) represented by 1,900 (one thousand nine hundred) shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each, fully subscribed and entirely paid up. At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this case articles 200-1 and 200-2 will apply, each decision of the sole shareholder and each contract concluded between it and the Company represented by him shall have to be established in writing.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour de décembre.

Par-devant, Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Zouk Solar Opportunities Limited, société à responsabilité limitée, soumis aux lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission, registre de commerce, sous le numéro 100729 (l'«Associé Unique»),

représentée par Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 22 décembre 2011.

La procuration susmentionnée, signée par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est l'associé unique de Zouk SOL S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 50.000,- (cinquante mille euros), dont le siège social est au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en date du 19 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2394 du 1^{er} octobre 2008, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.518 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 22 septembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2818 du 18 novembre 2011.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 140.000,- (cent quarante mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 190.000,- (cent quatre-vingtdix mille euros) par l'émission de 1.400 (mille quatre cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros).

2. Acceptation de la souscription et du paiement de ces nouvelles parts sociales à Zouk Solar Opportunities Limited par un apport en nature.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

4. Divers.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 140.000,- (cent quarante mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 190.000,- (cent quatre-vingt-dix mille euros) par l'émission de 1.400 (mille quatre cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100, (cent euros).

Deuxième résolution

Souscription - Paiement

Est alors apparue, Zouk Solar Opportunities Limited, représentée aux fins des présentes par Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration susmentionnée (le «Souscripteur») a déclaré souscrire aux 1.400 (mille quatre cents) parts sociales nouvelles et de les libérer intégralement par un apport en nature tel que décrit dans un rapport d'évaluation.

Le Souscripteur affirme que l'apport est libre de tout nantissement, engagement ou autre charge. La preuve de l'apport a été donnée au notaire.

La valeur de l'apport a été donnée au notaire au moyen d'un rapport d'évaluation des gérants de la Société qui a été présenté à l'Associé Unique et au notaire.

Finalement, l'Associé Unique a résolu (i) d'accepter la souscription et la l'apport en nature par le Souscripteur, (ii) de répartir les nouvelles parts au Souscripteur comme exposé ci-dessus et (iii) de reconnaître l'effectivité de l'augmentation de capital.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **6.1 Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à EUR 190.000,- (cent quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 1.900 (mille neuf cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul

associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Jonas, Delosch.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 décembre 2011. Relation: RED/2011/2952. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012567/146.

(120014467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

D.S.D. Computer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 126, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.075.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012015917/10.

(120019691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Dawn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.349.

Extrait des décisions prises par les actionnaires de la Société en date du 26 janvier 2012

- Les actionnaires de la Société ont décidé de nommer Alter Domus Holding S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes de la Société et ceci avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012015921/13.

(120019404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

D.S.D. Computer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 126, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.075.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012015918/10.

(120019692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

D.S.D. Computer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 126, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.075.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012015919/10.

(120019693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Ignition Luxembourg AWS Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 141.407.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of December,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Ignition Luxembourg AWS Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.407 (the Company).

The Company was incorporated on July 28, 2008 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2345, page 112540, dated September 25, 2008. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

1) Ignition Venture Partners IV, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 3500, South DuPont Highway, 19901 Dover, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under number 260894125,

hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2) Ignition Managing Directors Fund IV, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 3500, South DuPont Highway, 19901 Dover, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under number 260888708,

hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal

(the Shareholders).

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that:

I. The twelve thousand five hundred shares (12,500) of the Company with a par value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Dissolution and liquidation of the Company;

3. Appointment of Reviconsult S.à r.l., having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.013, as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure;

4. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Meeting decides to appoint Reviconsult S.à r.l., having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.013, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Meeting decides that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Ignition Luxembourg AWS Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.407 (la Société).

La Société a été constituée le 28 juillet 2008 suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2345, page 112540, daté du 25 septembre 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ont comparu:

1) Ignition Venture Partners IV, L.P., une société en commandite organisée selon les lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 3500, South DuPont Highway, 19901 Dover, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès de la Delaware Division of Corporations sous le numéro 260894125,

ici représentée par Tom Storck, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2) Ignition Managing Directors Fund IV, L.L.C., une limited liability company organisée selon les lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 3500, South DuPont Highway, 19901 Dover, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès de la Delaware Division of Corporations sous le numéro 260888708,

ici représentée par Tom Storck, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

(les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Dissolution et liquidation de la Société;

3. Nomination de Reviconsult S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.013, en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation;

4. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

5. Divers.

Sur ce, les parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Reviconsult S.à r.l., ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.013, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et accomplir toutes opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, de payer des avances sur les boni de liquidation aux Associés, et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ mille trois cents Euros (1.300,- EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/129. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signée): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012012345/156.

(120014680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

De Bird, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 240, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.749.

—
EXTRAIT

Par décision des Associés de la société De Bird du 27 janvier 2012, M. Sibrand van Roijen devient gérant unique avec effet rétroactif au 7 mai 2008. Le gérant unique peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2012015922/15.

(120019694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Dentsply S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.250.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 27 décembre 2011:

Ancienne situation associée:

	parts sociales
Dentsply Acquisition S.à r.l. R.C.S. Luxembourg B 163262 avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte	3.700

Nouvelle situation associées:

	parts sociales
Dentsply Acquisition S.à r.l. R.C.S. Luxembourg B 163262 avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte	29
Dentsply EU Holding S.à r.l. R.C.S. Luxembourg B73350 avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf	3.671

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Dentsply S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012015923/27.

(120019039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

GIT International Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 166.200.

L'an deux mille douze, le dix-huit janvier

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU

GLOBAL INCOME GP, LLC, une société soumise au droit du Delaware, ayant son siège social au 160 Greentree Drive Suite 101, Dover, Delaware, 19904 (Etats-Unis), inscrite auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le matricule 4661470 comme associé commandité de GLOBAL INCOME, LP, un limited partnership soumis au droit du Delaware, ayant son siège social au 160 Greentree Drive Suite 101, Dover, Delaware, 19904 (Etats-Unis), inscrit auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le matricule 4661471, agissant au nom et pour le compte de GLOBAL INCOME, LP,

ici représentée par Mme Sara Lecomte, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 janvier 2012.

Laquelle procuration est annexée l'acte de constitution de la société référencé sous le numéro 63664 reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 9 janvier 2012 et enregistré à Luxembourg A.C. le 10 janvier 2012 Relation: LAC/2012/1667.

La Société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 166200.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement que la date de naissance de Madame Rosemary Quinlivan Mills, gérant A de la Société, a été erronée dans la version française et dans la version anglaise de l'acte et qu'il convient de lire ce qui suit:

Version anglaise:

- Ms. Rosemary Quinlivan Mills, real estate professional, born on July 21, 1958, in Melbourne, Florida, USA and residing professionally at 450 South Orange Avenue, Orlando, Florida 32801, USA.

Version française:

- Mme. Rosemary Quinlivan Mills, professionnelle de l'immobilier, née le 21 juillet 1958, à Melbourne, Floride, Etats-Unis et demeurant professionnellement au 450 South Orange Avenue, Orlando, Floride 32801, Etats-Unis.

Qu'en conséquence il convient de procéder aux rectifications nécessaires auprès de quiconque et partout où il appartiendra

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3252. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013442/40.

(120016187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Firenze R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 113.066.

EXTRAIT

Avec effet au 23 janvier 2012, Monsieur Natale CAPULA a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société FIRENZE R.E. S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113066.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Natale CAPULA.

Référence de publication: 2012015959/13.

(120018974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.